

VILLE DE MIRECOURT

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars à dix-huit heures quinze, les membres du conseil municipal de Mirecourt, dûment convoqués par le Maire Yves SÉJOURNÉ le vingt deux mars deux mille vingt un, se sont réunis en Mairie de Mirecourt.

Présents : Mesdames et Messieurs

BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PRÉAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine SÉJOURNÉ Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, FERRY Jean-Luc, DAVAL Philippe, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur LAIBE Jean-François à Monsieur RUGA Roland
Madame BAILLY Laurence à Monsieur SÉJOURNÉ Yves

Absents excusés :

Madame CLEMENT Valérie

Absents :

Monsieur MALLERET Fabien
Monsieur BELAZREUK Salim
Madame SIMON Claudine
Madame FROMAIGÉAT Christine

Secrétaire de séance : Madame BARBIER Elisabeth

Quorum : 22 présents + 2 pouvoirs = 24 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021
- Information concernant l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux

1. Compte rendu des décisions du Maire exercées par délégation
2. Budget primitif 2021
3. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021
4. Participations obligatoires 2021
5. Provision dite budgétaire
6. Pacte de gouvernance avec la communauté de communes
7. Règlement du cimetière
8. Convention avec le centre de gestion des Vosges concernant la gestion du dispositif de signalement des actes de violences , de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes
9. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
10. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent communal
11. Tableau des effectifs
12. Convention d'adhésion au programme "Bourgs centres - Petites Villes de Demain"
13. Questions et informations diverses

VILLE DE MIRECOURT

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021**

VOTE : unanimité

- **Information concernant l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux :**

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 impose la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus, avant l'examen du budget de la collectivité.

Récapitulatif des indemnités versées aux élus - année 2020

Nom	Fonction	Montant brut annuel de l'indemnité	Frais	Avantages
BABOUHOT Nathalie	Adjoint	6 389,51 €	0	0
CHIARAVALLI Danièle	Adjoint	7 114,38 €	0	0
LAIBE Jean-François	Adjoint	2 538,05 €	0	0
MARA Hervé	Adjoint	2 538,05 €	0	0
RUGA Roland	Adjoint	6 389,51 €	0	0
SEJOURNE Yves	Maire	20 536,07 €	0	0
SERDET Daniel	Adjoint	6 389,51 €	0	0
VIDAL Françoise	Adjoint	6 389,51 €	0	0
WALTER Bruno	Adjoint	3 851,46 €	0	0
WALTER Anouk	conseillère déléguée	2 538,04 €	0	0

1. Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Monsieur Philippe CHARROYER, pour un bien cadastré AC 490, 504, 516, 591 et 592, sis 169 rue du Cimetière, au prix de 75 000,00 €
- Consorts CERCELLETTI, pour un bien cadastré AE 265, sis 109 rue du Docteur Grosjean, au prix de 86 000,00 €
- Monsieur Jean-Philippe MOINIER, pour un bien cadastré AL 526 et 548, sis 233 route de Maziro, au prix de 145 000,00 €
- Monsieur Sébastien BARBE, pour un bien cadastré AB 417, 499 et 500, sis 19 avenue Henri Parisot, au prix de 82 000,00 €
- SAS MOBI CONCEPT / EURL JNL / RAVI, pour un bien cadastré AM 594, 596 et 613, sis 64 rue Général Leclerc, au prix de 154 000,00 €
- Consorts MESSIN, pour un bien cadastré AX 139 et 140, sis lieudit "Beau Lieux", au prix de 36 000,00 €
- SCI 79 CHANO, pour un bien cadastré AR 69, sis 79 rue Roger François LOTTE, au prix de 110 000,00 €
- Monsieur et Madame Patrice et Chantal TEMPO, pour un bien cadastré AM 174, sis 21 rue Chantaire, au prix de 66 000,00 €
- Monsieur et Madame Antoine ARLANDIS, pour un bien cadastré AK 85, sis 80 rue Chanzy, au prix de 120 000,00 €
- Madame HOVASSE née LEBLOND Jacqueline, pour un bien cadastré AM 37, sis 53 rue Vuillaume, au prix de 10 000,00 €
- Consorts d'OLIVEIRA, pour un bien cadastré AK 7, sis 74 place Thierry, au prix de 73 000,00 €

VILLE DE MIRECOURT

- Madame Brigitte DUVAL et Monsieur D'HAU Dominique, pour un bien cadastré AM 522, sis 36 rue Général Leclerc, au prix de 167 000,00 €
- Consorts LAURENT, pour un bien cadastré AX 137, sis rue Pierre Enel, au prix de 23 000,00 €

VOTE : unanimité

2. Budget primitif 2021

Le Maire donne lecture du budget primitif 2021, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

BP 2021	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	5 977 578,00 €	5 977 578,00 €	6 374 317,00 €	7 171 685,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le budget primitif 2021, tel qu'il est présenté par son Maire, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

3. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

Le Maire propose de délibérer au sujet de au sujet des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021, comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 46,83 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 29,29 % ;

4. Participations obligatoires 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'inscrire au budget primitif 2021 les participations obligatoires 2021, comme suit :

- Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le Département des Vosges : 2 000 € (montant plafonné)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 142 258,28 €
- Contribution pour les eaux pluviales au budget assainissement de la CCMD : 134 941,18 €

5. Provision dite budgétaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de mettre en place le régime de provision dite budgétaire ;
- précise que pour l'année 2021 il ni aura pas de constitution de provision, mais simplement une reprise de provision pour dépréciation des comptes de redevables (4912) pour 2 321,00 €.

6. Pacte de gouvernance avec la communauté de communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adopter le pacte de gouvernance avec la communauté de communes.

7. Règlement du cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide :

- d'adopter le règlement du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8. Convention avec le Centre de Gestion des Vosges concernant la gestion du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion des Vosges concernant la gestion du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide de modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} avril 2021.

10 .Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent communal

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service d'un agent communal en la portant de 32h à 35 h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide de porter à 35 h la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation principal 2^e classe à compter du 1^{er} avril 2021.

11. Tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide :

- de créer un emploi contractuel d'adjoint administratif principal 2^e classe, afin d'anticiper le départ en retraite de l'agent d'accueil de la Mairie (prévu le 30 juin 2021) ;
- décide d'annuler la délibération du 25 janvier 2021 ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

12. Convention d'adhésion au programme "Bourgs-Centres, Petites villes de demain"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide :

VILLE DE MIRECOURT

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au programme "Bourgs-Centres, Petites villes de demain" ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

13. Questions et informations diverses